

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

FOOTBALL GARÇONS

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le jeune sportif doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum (Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique):

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7^e à 11^e)

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Faire partie d'une équipe (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16)
2. Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable

Enseignement post-obligatoire

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Sélection nationale ou sélection régionale M15, M17, M19
2. Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable

Références

Attestation de la Xamax Academy.

Remarques

Cycle 3 : dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre aux jeunes talents (FE13 / FE14 / M15 / M16) de débiter l'entraînement à l'heure.

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le jeune sportif n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le sportif devra être exclu du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.